

## Le DNB 2018

Sans surprise, le ministre n'a pas tenu compte du rejet, le 19 octobre par le Conseil supérieur de l'éducation de la nouvelle mouture du DNB. Le nouvel arrêté paru au Journal officiel n°0278 du 29 novembre 2017 modifie la répartition des points entre les épreuves terminales et la validation du socle pour 2018. Le nombre total de points passe de 700 à 800 dont 400 pour les épreuves finales. En option, des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) permettent d'obtenir 20 points supplémentaires.

La nouvelle version du DNB met fin au regroupement des épreuves en deux « blocs », l'un littéraire, l'un scientifique. Elle restaure le découpage par discipline.

Il y aura 5 épreuves disciplinaires

Le nouveau brevet comportera 5 épreuves obligatoires :

- une épreuve de français de 3h, notée sur 100 points;
- une épreuve de mathématiques de 2h, notée sur 100 points;
- une épreuve d'histoire-géo et d'enseignement moral et civique de 2h, sur 50 points;
- une épreuve de physique-chimie, SVT et technologie (2 épreuves sur les 3) d'1h, sur 50 points.
- une épreuve orale sur l'histoire des arts ou sur un projet mené dans le cadre des EPI, du parcours Avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé ou du parcours d'éducation artistique et culturelle, sur 100 points.

Les seuils des mentions seront également revus, puisque la mention « assez bien » sera décernée aux élèves ayant obtenu au moins 480 points sur 800 (480 sur 700 l'année dernière), « bien » à ceux ayant au moins 560 sur 800 (490 sur 700 auparavant), et « très bien » à ceux ayant au moins 640 sur 800 (560 sur 700 auparavant).

L'APBG se félicite du maintien d'une épreuve de sciences et technologie dans la nouvelle version DNB comme elle l'avait depuis longtemps demandée.

Par contre l'APBG s'étonne du maintien du choix peu pédagogique de 2 disciplines sur les 3 pour le déroulement de l'épreuve écrite. Ce choix est très mal perçue tant par les élèves que par les enseignants. Il serait raisonnable de proposer les 3 disciplines (SVT, PC, Technologie) à l'épreuve écrite, en augmentant sa durée de 30 minutes. C'est ce qu'avait pourtant demandé l'APBG lors de l'audience au ministère le 26 septembre 2017.

Les 2 disciplines de l'épreuve écrite de Sciences et technologie seront connues plus tôt cette année (fin avril 2018). Le fil rouge disparaît. Les 2 sujets seront donc bien identifiés pour chacune des 3 disciplines. Les 2 sujets se feront en 2018 sur une seule copie.

### DGH : recommandations APBG

La rentrée scolaire 2018/2019 se prépare dès le mois de janvier dans les collèges qui reçoivent à cette date leur DGH. L'APBG tient à faire quelques recommandations utiles.

#### En classe de sixième (cycle 3)

L'APBG regrette que les horaires disciplinaires ne soient pas fléchés (bloc indifférencié de 4h à répartir chaque année entre SVT, SPC et technologie). Lors de la prochaine audience au ministère, l'APBG demandera un fléchage nécessaire de l'horaire de SVT incluant un temps pour les TP.

Un horaire de 2h hebdomadaire est une position à défendre dans les conseils pédagogiques et les conseils d'établissement, compte tenu que 2 thématiques sont majoritairement SVT sur les 4 proposées.

La constitution de groupes restreints est à demander : 3 groupes sur 2 classes avec 2h de SVT par groupe restreint ou une heure en classe entière et une heure en demi-classe par semaine. Les heures nécessaires sont à prélever sur la dotation horaire supplémentaire ou DHS (3h en 2018 pour chaque division).

Il faut faire savoir que vous avez à évaluer des compétences expérimentales dans les attendus de fin du cycle 3 (6<sup>e</sup>).

**Il faut absolument assurer au moins un horaire d'1,5h de SVT en 6<sup>e</sup> (c'est-à-dire 1 + (0.5), comme dans les anciens programmes).**

#### Au cycle 4

La constitution de groupes restreints est à demander : 3 groupes sur 2 classes avec 1,5h de SVT par groupe restreint ou une heure en classe entière et une heure en demi-classe par quinzaine.

1,5h à prélever sur la dotation horaire supplémentaire ou DHS (6h en 2018 pour 2 classes). Et éventuellement : AP (1/2h de méthodologie SVT de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>), EPI (en obtenant des groupes à effectifs réduits, pris sur la DHS. Il faut faire savoir que vous avez à évaluer des compétences expérimentales (socle et DNB) et qu'il faut donc préparer les élèves en amont, en groupes à effectifs réduits pour les travaux pratiques.

Rappel : pour la constitution de groupes en 6<sup>ème</sup> et au cycle 4 vous pouvez toujours utiliser la circulaire d'application de la réforme (n° 2015-106 du 30-6-2015) qui précise qu'une attention prioritaire doit être accordée aux disciplines expérimentales «...une dotation horaire supplémentaire pour l'établissement, afin de favoriser, en fonction des besoins, le travail en groupes à effectifs réduits...» - «Les groupes à effectifs réduits ont vocation à être constitués en priorité pour les sciences expérimentales,... ».

#### Obtention de l'«heure de vaisselle»

Tout professeur de SVT enseignant 8h dans sa discipline, en l'absence de personnel de laboratoire doit se voir attribuer une heure de décharge. *Article 9 du Décret N°2014-940 du 20 août 2014.*

#### Obtention d'une IMP

Le professeur de SVT est en mesure de demander une IMP comme coordonnateur de cycle d'enseignement, coordonnateur du Parcours éducatif de santé, coordonnateur du PEAC (les arts et la culture scientifique). *Décret n° 2015 - 475 du 27 avril 2015*

Gilbert Faury